

6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2019, à 18 h 40, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREULT, MAIRESSE
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST ABSENT : M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2 (À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE)

EST AUSSI PRÉSENT : M. RÉJEAN MARSOLAIS, GREFFIER

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Réjean Marsolais agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h 40.

« La présente séance extraordinaire du Conseil s'ouvre et se tient en présence de tout un chacun des membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité, lesquels y assistent et renoncent aux informalités résultant du défaut d'accomplissement des formalités prescrites aux articles 153 et 156 du Code municipal du Québec. Chacun des membres du Conseil renonce en conséquence à l'avis de convocation et accepte que soient traités au cours de la présente séance extraordinaire les sujets et les affaires ci-après mentionnés :

2019-05-143

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **MANDAT PAR INTÉRIM – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – MADAME ELYSE BELLEROSE**
4. **ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ)**
5. **MANDATS D'ÉVALUATION – BUREAU D'ÉVALUATION MICHEL FORGET INC.**
6. **CABINE POUR CAMION GMC – DISTRIBUTIONS MARANDA INC.**
7. **FOURNITURE DE TÊTES DE FILTRES AU SABLE VERT – AQUEDUC 4H – LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.**
8. **ACHAT ET INSTALLATION TÉLÉMÉTRIE – AQUEDUC RENTIERS NORD – SOLUTIONS NC INC.**
9. **ACHAT ET INSTALLATION TÉLÉMÉTRIE – AQUEDUC M^CMANIMAN – SOLUTIONS NC INC.**
10. **ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE – SIGNALISATION KALITEC INC.**

11. LOCATION DE CONTENEURS – ÉCOCENTRE – RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – EBI ENVIRONNEMENT INC.
12. RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE – AQUEDUC ADAM – RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – LAFOREST NOVA AQUA INC. (LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT)
13. DÉPÔT D'EXPOSÉ DES CORRECTIFS – BARRAGES X0004184 ET X0004186 – ÉQUIPE LAURENCE INC.
14. SIGNATAIRE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX
15. DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-05-144** **3. MANDAT D'INTÉRIM – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – MADAME ELYSE BELLEROSE**

ATTENDU QUE monsieur Renald Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, est absent pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE durant cette absence, la Municipalité désire mandater une personne pour agir à titre de directeur général et secrétaire-trésorier avec tous les pouvoirs prévus à la Loi jusqu'au retour au travail de Monsieur Gravel afin d'assurer le bon fonctionnement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le Conseil municipal de Saint-Alphonse-Rodriguez mandate madame Elyse Bellerose pour agir à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à compter du 21 mai 2019;

QUE madame Elyse Bellerose est autorisée à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

QUE madame Elyse Bellerose est aussi désignée personne responsable et déléguée des responsabilités en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*;

D'autoriser la mairesse et le maire suppléant à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2019-05-145** **4. ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant, pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 30 novembre prochain;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-146 5. MANDATS D'ÉVALUATION – BUREAU D'ÉVALUATION MICHEL FORGET INC.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez mandate le Bureau d'évaluation Michel Forget inc. pour deux mandats d'évaluation pour les immeubles suivants, à savoir :

MANDAT 1

- Les lots numéros 10, 10-P, 10-61 et 10-62 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Augmentations de Kildare;

- Le lot 18B du Cadastre de la Paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Rang 1, Canton de Cathcart.

MANDAT 2

Le lot P-19A, 101, route de Sainte-Béatrix du Cadastre de la Paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Rang 1, Canton de Cathcart;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 130 00 411;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-147

6. CABINE POUR CAMION GMC – DISTRIBUTIONS MARANDA INC.

ATTENDU l'achat d'un nouveau véhicule de type « pick up » GMC pour l'entretien et les réparations des réseaux d'aqueduc;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'achat et à l'installation d'une cabine afin d'y entreposer les pièces et accessoires visant l'entretien et les réparations des réseaux d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition d'une cabine de marque Maranda, modèle X-240-F de Distributions Maranda inc. pour une somme totale de 14 138,27 \$ incluant les taxes applicables (installation incluse);

QUE la soumission numéro SOU0022466 de Distributions Maranda inc. en date du 26 avril 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 03 310 05 724;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPORTÉ

7. FOURNITURE DE TÊTES DE FILTRES AU SABLE VERT – AQUEDUC 4H – LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition de trois têtes de filtres au sable vert pour l'Aqueduc 4H de Les Entreprises B. Champagne inc. au coût de 18 082,03 \$, incluant les taxes applicables (installation incluse);

QUE la soumission numéro S-1299 de Les Entreprises B. Champagne inc. en date du 25 avril 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 413 02 526;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-148 8. ACHAT ET INSTALLATION TÉLÉMÉTRIE – AQUEDUC RENTIERS NORD – SOLUTIONS NC INC.

ATTENDU QUE des travaux ont été entrepris dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent l'achat et l'installation d'une unité de télémétrie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition d'une unité de télémétrie pour l'Aqueduc Rentiers Nord de la compagnie Solutions NC inc. au coût de 13 775,67\$, incluant les taxes applicables (installation incluse);

QUE la soumission numéro 20041990 de Solutions NC inc. en date du 24 avril 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 23 050 07 521;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-149 9. ACHAT ET INSTALLATION TÉLÉMÉTRIE – AQUEDUC M^CMANIMAN – SOLUTIONS NC INC.

ATTENDU QUE des travaux ont été entrepris dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent l'achat et l'installation d'une unité de télémétrie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition d'une unité de télémétrie pour l'Aqueduc McManiman de la compagnie Solutions NC inc. au coût de 13 775,67 \$, incluant les taxes applicables (installation incluse);

QUE la soumission numéro 20041989 de Solutions NC inc. en date du 24 avril 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 23 050 05 521;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-150 10. ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE – SIGNALISATION KALITEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez procède à l'acquisition d'un afficheur de vitesse radar PREMIUM avec message de Signalisation Kalitec inc. au coût de 5 955,70 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la soumission numéro 37150 de Signalisation Kalitec inc. en date du 15 mars 2019 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 355 00 640;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-151 11. LOCATION DE CONTENEURS – ÉCOCENTRE – RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – EBI ENVIRONNEMENT INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a procédé, par voie d'invitation, à un appel d'offres pour la fourniture de conteneurs pour son écocentre;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions conformes à ses demandes :

- EBI Environnement inc.
- Compo Recycle

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité retient la soumission d'EBI Environnement inc. pour la fourniture de conteneurs pour l'écocentre, selon les montants mentionnés au tableau ci-après, à savoir :

		EBI ENVIRONNEMENT INC.	COMPO RECYCLE
DESCRIPTION	GRANDEUR	CONFORME	CONFORME
BOIS	40 VERGES CUBES	20,70 \$/TM	81,63 \$/TM
TRANSPORT		178,21 \$	212,70 \$
PÊLE-MÊLE	40 VERGES CUBES	68,99 \$/TM	81,63 \$/TM
TRANSPORT		172,46 \$	212,70 \$
BARDEAUX ASPHALTE	20 VERGES CUBES	63,24 \$/TM	57,49 \$/TM
TRANSPORT		264,44 \$	212,70 \$
CIMENT	20 VERGES CUBES	36,79 \$/TM	57,49 \$/TM
TRANSPORT		275,94 \$	212,70 \$

QUE la soumission déposée par l'entrepreneur EBI Environnement inc. fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette résolution fait office de contrat entre les parties;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 451 10 446;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-152 12. RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE – AQUEDUC ADAM – RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – LAFOREST NOVA AQUA INC. (LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT)

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer une recherche en eau potable, compte tenu de la capacité du puits à fournir ce secteur;

ATTENDU QU' un appel d'offres par voie d'invitation a été lancé pour les travaux de recherche en eau potable et autres travaux connexes;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes à ses demandes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité retient la soumission de Laforest Nova Aqua inc. (LNA Hydrogéologie Environnement) pour effectuer une recherche en eau souterraine pour le secteur Adam ainsi que des travaux connexes pour une somme de 68 946,48 \$ incluant les taxes applicables, soit :

- Phase 1 – Évaluation du potentiel hydrogéologique
- Phase 2 – Forages exploratoires
- Phase 3 – Essais de pompage et production de l'étude hydrogéologique;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 23 050 04 521;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-153 13. DÉPÔT D'EXPOSÉ DES CORRECTIFS – BARRAGES X0004184 ET X0004186 – ÉQUIPE LAURENCE INC.

ATTENDU QU' un exposé des correctifs et un calendrier de mise en œuvre ont été réalisés par monsieur Vincent Bouré, ingénieur de Équipe Laurence inc.;

ATTENDU QUE cet exposé doit être déposé à la Direction de la sécurité des barrages;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez mandate monsieur Vincent Bouré, ingénieur de Équipe Laurence inc. afin que soit transmis à la Direction de la sécurité des barrages l'exposé des correctifs et un calendrier de mise en œuvre pour les barrages X0004184 et X0004186.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-154 14. SIGNATAIRE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX

ATTENDU QUE pour signer toute demande d'autorisation ou de certificat d'autorisation, il faut autoriser une personne à représenter la Municipalité;

ATTENDU QUE monsieur Réjean Marsolais a été nommé greffier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'autoriser monsieur Réjean Marsolais à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet suivant :

➤ Travaux de réfection de ponceaux;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-155 15. DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre une demande d'autorisation pour des travaux de réfection de ponceaux dans des cours d'eau au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, comme stipulé à l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

ATTENDU QUE les structures en place ne sont pas suffisantes et sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QU'un chèque au montant de 1 919 \$ soit libellé à l'ordre du ministre des Finances du Québec et transmis aux fins d'analyse de la demande d'autorisation;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 460 00 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-156 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 35.

ISABELLE PERREULT
MAIRESSE

RÉJEAN MARSOLAIS, GMA
GREFFIER

